

République Française
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du COMITE DE DIRECTION
SÉANCE DU 20/12/2022

QUESTION N°10

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA MISE EN PAGE DES AGENDAS ET PLANS TOURISTIQUES
2023 DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BEZIERS MEDITERRANEE

Référence service : OTCBM/DIR

Rapporteur : Robert MENARD

Mesdames, Messieurs,

L'Office de Tourisme est en charge de la réalisation des agendas et plans nécessaires aux éditions touristiques.

Dans ce cadre, une consultation pour « la mise en page des agendas et plans touristiques 2023 » de l'Office de tourisme a été lancée pour un montant minimum de 20 000 € HT et un montant maximum de 39 000 € HT et selon une procédure adaptée (MAPA) ouverte en application des articles L. 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Un envoi de la consultation a été réalisé auprès de 3 entreprises :

- agence Créativo,
 - agence la Chose Verte,
 - b@b Agnes Tardy Communication.
- date d'envoi de la consultation : le vendredi 26 octobre 2022,
- date et heure limites de réception des offres : mardi 15 novembre 2022 à 17h.

Dans le cadre de cette consultation, deux réponses ont été reçues dans les délais impartis. Les candidatures sont portées par les entreprises :

- b@b Agnes Tardy Communication,
- agence la Chose Verte.

Pour rappel, seul le Comité de Direction est souverain en ce qui concerne l'attribution des marchés publics ouverts par l'office de tourisme. En conséquence, les membres sont appelés à délibérer concernant cette mise en concurrence simple.

Il convient de noter que les dossiers ont été jugés recevables, les pièces demandées ayant été fournies correctement.

S'agissant d'effectuer l'analyse du contenu des offres afin de déterminer le lauréat de ce marché, il sera considéré que l'offre la mieux disante est celle qui comptabilise le plus de points après addition du calcul pour la valeur technique (60%) et le prix des prestations (40%).

Sur la base de ces éléments, et après analyse des dossiers, les conditions tarifaires et méthodologiques de l'entreprise La Chose Verte présentent un rapport/qualité prix optimal au regard des conditions économiques actuelles.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le choix de l'Agence La Chose Verte de Stéphane Hautemanière pour un montant minimum de 20 000 € et un montant maximum de 39 000 € H.T dans le cadre du marché pour la mise en page des agendas et plans touristiques, pour une durée d' (1) un an, à compter de sa notification,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents :
(titulaires et suppléants) 14

Suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,
Ainsi délibéré à Béziers, les jours, mois et ans susdits

Pour expédition conforme,
Monsieur Robert MENARD

Président
de l'Office de Tourisme Communautaire
Béziers Méditerranée

Publié le : 23 DEC. 2022

Certifié exécutoire
Le Président

